

JMB

N° 2026 – 175

**OBJET**

**Autorisation de signature  
de l'avenant n° 1 avec  
Monsieur Clément  
BOUTET - réhabilitation  
du club-house du tennis**

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 11  
+ 4 procurations

Votes pour : 15

Affiché à la porte de la mairie  
le 18 septembre 2026 selon le  
relevé de décisions

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **Madame Ombeline PEREZ**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 9 septembre 2026

**Présents** : MM. Ombeline PEREZ, Edwige MIEYAN, Sabrina PONS, Benoît HINFRAY, Maryse POMÉ, Marie-Hélène LACAZE, Nicolas HERQUÉ, Thierry DUPONT, Yorick SOHM, Alexia PONS, Raymond CAMPO.

Procuration de Monsieur Manuel BERNIA à Monsieur Benoît HINFRAY  
Procuration de Monsieur Yves FLORENCE à Madame Ombeline PEREZ  
Procuration de Monsieur André MIR à Monsieur Raymond CAMPO  
Procuration de Madame Fabienne FOURCADE à Monsieur Nicolas HERQUÉ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de onze et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Madame Alexia PONS** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur, Ombeline PEREZ, Maire,

L'architecte Clément Boutet a proposé à la Commune d'intégrer aux travaux de réhabilitation du club-house du tennis des prestations supplémentaires pour un montant de 22 550 € HT.

La rémunération dudit architecte, étant égale à 12 % du montant des travaux, augmente donc de 2 706 € HT, c'est-à-dire 3 247,20€ TTC.

Le montant initial du marché était de 19 278,86 € TTC.

Le nouveau montant du marché est donc de 22 526,06 € TTC, soit une augmentation de 16,84 %.

Madame le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer cet avenant.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Où l'exposé de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer avec l'EURL Clément Boutet l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de réhabilitation du club-house du tennis, d'un montant de 3 247,20 € TTC.

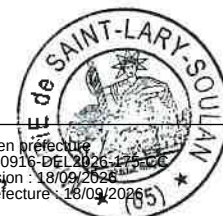
Les crédits budgétaires sont ouverts au chapitre opération 31 du budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 16 septembre 2026



Accusé de réception en préfecture  
065-216503888-20260916-DEL2026-175436  
Date de dépôt : 18/09/2026  
Date de réception préfecture : 16/09/2026

**Ombeline PEREZ**